



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-6833>

Département(s) de publication : **92**

Annonce n° **25-6833**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-5544

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 20/01/2025

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : IFP Energies nouvelles

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 77572915500017

Ville : Rueil-malmaison

Code postal : 92852

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 92

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Mission d'études préalables : faisabilité et préprogramme pour l'implantation du campus IFPEN de Rueil-Malmaison sur le plateau de Saclay

Code CPV principal - Descripteur principal : 71300000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Réalisation et présentation de l'ensemble des études préalables immobilières (préprogramme) pour la relocalisation des activités présentes sur le site de Rueil-Malmaison vers le campus urbain de Saclay, répondant à la vocation du projet et respectant l'ensemble des contraintes de cette implantation, notamment réglementaires (DIE, EPAPS, etc.). Le marché prend effet à compter de sa date de notification jusqu'à l'admission sans réserve des études et des livrables attendus au cours de la mission. ATTENTION : conformément aux indications annoncées à l'article 1.6 du CCTP, la durée consacrée à la rédaction et à la validation des livrables constituant le préprogramme est de 7 mois, étant observé que le préprogramme devra impérativement faire l'objet d'une présentation au conseil d'administration d'IFPEN en décembre 2025. Il s'agit d'un marché ordinaire réglé à prix global et forfaitaire. Le marché est fractionné en trois tranches représentatives des missions dévolues au titulaire soit une tranche ferme et deux tranches optionnelles au sens des articles R2113-4 et suivants du code de la commande publique. Tranche ferme L'ensemble des études, livrables concourant à la constitution du préprogramme Tranche

optionnelle 1 Evaluation d'une implantation supplémentaire (avec besoins volumétriques et appréciation des impacts organisationnels, techniques, et financiers) Tranche optionnelle 2 Aide à la rédaction d'un cahier des charges préalable à la sélection du programmiste Les modalités d'affermissement des tranches sont décrites à l'article 3 du CCAP.

Critères d'attribution : Critères d'attribution : Prix (40 points) Valeur technique (60 points) décomposé en sous-critères suivants : Planning détaillé de la mission (15 pts) Méthodologie de travail détaillée - Organisation des interventions, entretiens et réunions, enchaînement des tâches, modalités d'échanges et de restitution, modalités d'association des usagers et de toutes catégories de personnes intéressées au projet (notamment les gestionnaires de Paris Saclay), modalités de mise en place du dialogue participatif (20 pts) La composition de l'équipe d'intervention avec les CV détaillés (formations et expériences des intervenants affectés à la réalisation des prestations en fonction des missions et description succincte des opérations sur lesquelles ils vont travailler) et répartition des tâches (15 pts) Références (moins de 10 ans) de montage d'opérations similaires (délocalisation d'activités ...), dans un environnement comparable à celui d'IFPEN et de celui du campus urbain de Paris-Saclay (10 points)

Section 4 - Informations rectificatives

- À la rubrique "Présentation des offres par catalogue électronique", au lieu de lire "exigée" veuillez lire "interdite"

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/01/2025